



3 juin 2019

Fédération syndicale

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

e-mail info.sude@sud-vd.ch

facebook.com/sudresiste

Des femmes, des luttes

Billet 1

Nous voulons l'égalité salariale, la vraie.

Le mouvement des femmes arrache des avancées pour l'égalité salariale. Tout le salariat, femmes et hommes, en bénéficie. Les femmes travailleuses sont à la tête de la lutte pour une vie meilleure.

Le Conseil d'Etat répond par quelques concessions à la mobilisation qui prend force partout. Pour « être à la pointe de l'égalité », il a promis pour 2020 l'introduction d'un minimum salarial de 4'000.- frs X 13, soit 52'000.- frs par an. La mesure concerne 425 femmes et 185 hommes. C'est une revendication que nous avons depuis longtemps. Mais, pour l'égalité salariale dans la fonction publique, le compte n'y est pas.

L'égalité salariale ne se borne pas au salaire minimum. La grille salariale de l'Etat de Vaud assigne, en principe, à chaque salarié.e, une classe, avec une augmentation de 45% entre le salaire initial et le salaire maximum, à réaliser sur 26 annuités. C'est cela qui configure le salaire-carrière et détermine l'égalité salariale.

Plus on est dans les basses classes et dans les salaires modestes et davantage il y a de femmes dans les effectifs concernés. Les femmes y sont majoritaires à hauteur de plus de 80%. Elles ne bénéficient pas de cette égalité salariale, de cette croissance de 45% sur 26 annuités. L'inégalité est autant dans ce 45 % dénié à tant de travailleuses que dans les bas salaires initiaux, pratiqués aujourd'hui par le Conseil d'Etat : 3'700.- frs par mois pour les classes 1 et 2, et 3'750.- frs pour la classe 3.

A partir de 2020, l'employeur public introduit un salaire minimum de 4'000.- frs. C'est une amélioration notable, mais ce n'est pas l'égalité pour les femmes soumises aux plus bas salaires. L'égalité pour elles, c'est de bénéficier de la rémunération minimum des 52'000.- francs initiaux mais aussi de la règle qui s'applique à toutes les classes salariales depuis la 4, cette ampleur de salaire-carrière de 45 %, permettant d'atteindre, au bout de 26 ans, un salaire maximum 75'400 frs. Soit 5800.- francs par mois X 13. Et ce n'est pas du luxe, c'est de la justice

C'est cela que nous exigeons du Conseil d'Etat, l'égalité salariale, ni plus ni moins. Et pour le convaincre d'être vraiment à la pointe de l'égalité, rien de mieux qu'une bonne grève des femmes le 14 juin.

L'égalité c'est pas la moitié du gâteau. C'est la moitié de la boulangerie !

Première étape : grève effective le 14 juin !